Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/10/2026 à 11h55
Réference de l'AR : 051-215106022-20261001-DEL63_2026-DE

Ville de
VITRY-LE-FRANÇOIS
République française, département de la Marne

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1ER OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, **le 1er octobre à 18 heures 00**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le Salon François 1er de l'Hôtel de Ville de Vitry-le-François, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIRGODIN, Maire suite à la convocation faite le 25 septembre 2026 conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, le même jour.

Étaient présents : M. MIRGODIN, Mme MUNSTER, M. GONTHIER, Mme HUILLET, M. BLONDEAU, Mme OFLAZOGLU, MM. LEVASSEUR, BOURA, Mme GUÉRINOT (jusqu'à 19h47), M. GRANDHOMME, Mme THOMAZÉ, M. MARQUET, Mme MOREAU, M. VIGNEAU, Mme BOBLIQUE, M. HOUDAYER, Mme CAILLAU, M. JOURNAUX, Mme BLAND, M. BIARD, Mme HAYANE, M. ANWAR (à partir de 18h04), Mme MANCEAU, M. LAHROU, Mme BUSSENOT, M. SABOURDY, Mme BUCHHEIT, MM. TRIOLET, VILARD, ROCH (jusqu'à 19h15), Mme JÉRÔME, M. SIMONNOT (à partir de 18h13).

Excusée : Mme BLOND.

3 pouvoirs sont déposés sur le bureau de Monsieur le Maire :

- ✓ Mme BLOND donne pouvoir à Mme BOBLIQUE ;
- ✓ M. ROCH donne pouvoir à Mme JÉRÔME (à partir de 19h15) ;
- ✓ Mme GUÉRINOT donne pouvoir à M. GONTHIER (à partir de 19h47).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre BLONDEAU.

- N°63 -

PERSONNEL MUNICIPAL

TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATIONS DE POSTES SUITE AU PROCESSUS PROMOTIONNEL ET AUX MOUVEMENTS DU PERSONNEL

Rapporteur : Madame Linda MUNSTER

Les agents de la fonction publique territoriale ont la possibilité d'évoluer professionnellement sous certaines conditions définies dans le statut, notamment à travers la participation à des concours, des examens, ainsi que par l'avancement de grade et la promotion interne.

La Ville de Vitry-le-François s'engage à reconnaître et valoriser les compétences de ses agents en leur offrant des opportunités d'avancement, leur permettant ainsi d'assumer des responsabilités de niveau supérieur. Cette démarche concerne plusieurs agents qui, depuis de nombreuses années, font preuve d'un service de qualité et d'un fort engagement envers le service public.

Il appartient à l'autorité territoriale de promouvoir ces fonctionnaires vers de nouveaux grades. Cependant, pour procéder à ces nominations, il est nécessaire de créer les postes correspondants préalablement au tableau des effectifs, à défaut de postes vacants.

Dans ce contexte, et en l'absence de postes vacants dans le tableau des effectifs, il est proposé :

- la création d'un poste d'assistant de conservation principal de 1ère classe à temps complet permettant la nomination d'un agent à un grade supérieur ;
- la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à 24/35ème conformément au tableau annuel d'avancement ;
- la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique de 1ère classe à temps non complet (6/20ème), dans le cadre d'un mouvement de personnel, le titulaire précédent du poste étant positionné sur un grade de 2ème classe.

Le tableau ci-dessous présente les postes à créer :

Grades	Temps d'emploi	Quantité
Assistant de conservation principal de 1ère classe	Temps complet	1
Assistant d'enseignement artistique de 1ère classe	Temps non complet à 6/20°	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps non complet à 24/35°	1
Nombre de postes à créer		3

Conformément aux règles statutaires, les postes libérés à l'issue de ces nominations feront l'objet d'une délibération ultérieure portant suppression d'emplois, après avis du Comité social territorial (CST).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis favorable du Bureau municipal,

Je vous propose, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

1°/ **DÉCIDER** de la création des postes suivants :

- un poste d'assistant de conservation principal de 1ère classe à temps complet ;
- un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet à raison d'une quotité hebdomadaire de service égale à 24/35 ;
- un poste d'assistant d'enseignement artistique de 1ère classe à raison d'une quotité hebdomadaire de service égale à 6/20°.

2°/ **MODIFIER** et approuver, en conséquence, le tableau des effectifs annexé à la présente délibération ;

3°/ **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à ces emplois ;

4°/ **PRÉCISER** q ue les postes d'origine libérés par ces mouvements de personnel feront l'objet d'une suppression par délibération ultérieure, après avis préalable du comité social territorial (cst) ;

5°/ **DIRE** que les crédits nécessaires à ces nominations sont inscrits au budget 2026.

La délibération est adoptée
à l'unanimité des membres
du Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre BLONDEAU

MAIRIE DE VITRY-LE-FRANÇOIS 51300

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
Sébastien MIRGODIN

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le 13 OCT. 2026
et de la publication le
ou de la notification du 15 OCT. 2026

Pour le Maire,
par délégation,
Le Directeur général des services,
Sébastien DIART

MAIRIE DE VITRY-LE-FRANÇOIS 51300

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/10/2026 à 11h55
Référence de l'AR : 051-215106022-20261001-DEL63_2026-DE

TABLEAU DES EFFECTIFS

VILLE DE VITRY-LE-FRANÇOIS

Cat.	Grades	Effectifs créés au 04/06/2026	Effectifs supprimés au CST	Effectifs créés au 01/10/2026	Effectifs pourvus au 31/08/2026	dont temps non complet	ETP pourvus
Emplois Fonctionnels							
	Directeur Général des services des communes	1		1	1		1
	Directeur Général Adjoint des services des communes	1		1	0		0
Sous-total		2	0	2	1	0	1
Filière Administrative							
A	Directeur	0		0	0		0
	Attaché hors classe	1		1	0		0
	Attaché principal	7		7	4		3,8
	Attaché	9		9	8		8
B	Rédacteur principal 1ere classe	3		3	1		1
	Rédacteur principal 2eme classe	5		5	4		4
	Rédacteur	11		11	8		7,9
C	Adjoint administratif principal de 1ere classe	12		12	10	0	10
	Adjoint administratif principal de 2eme classe	6		6	3	0	3
	Adjoint administratif	17		17	15	1	14,66
Sous-total		71	0	71	53	1	52,36
Filière Technique							
A	Ingénieur Principal	1		1	0		0
	Ingénieur	3		3	2		2
B	Technicien Principal de 1ere classe	3		3	3		3
	Technicien Principal de 2eme classe	3		3	2		2
	Technicien	3		3	1		1
C	Agent de Maîtrise Principal	10		10	8	0	8
	Agent de Maîtrise	9		9	6	0	6
	Adjoint Technique Principal de 1ere classe	7		8	4	1	3,86
	Adjoint Technique Principal de 2eme classe	10		10	8	3	7,6
	Adjoint technique	18		18	14	3	13,6
Sous-total		67	0	68	48	7	47,06
Filière Animation							
B	Animateur Principal de 1ere classe	1		1	1		1
	Animateur Principal de 2eme classe	1		1	0		0
	Animateur	1		1	1		1
C	Adjoint d' Animation Principal de 1ere classe	1		1	1		1
	Adjoint d' Animation Principal de 2eme classe	0		0	0		0
	Adjoint d' Animation	0		0	0		0
Sous-total		4	0	4	3	0	3
Filière Culturelle							
1. Enseignement artistique							
A	Professeur d' Enseignement Artistique hors classe	0					0
	Professeur d' Enseignement Artistique de classe normale	0					0
B	Assistant d' Enseignement Artistique Principal de 1ere classe	8		9	7	0	6,9
	Assistant d' Enseignement Artistique Principal de 2eme classe	5		5	5	2	3,55
	Assistant d' Enseignement Artistique	0					0
Sous-total		13	0	14	12	2	10,45
2. Patrimoine et bibliothèques							
A	Bibliothécaire	0					0
B	Assistant de conservation Principal de 1ere classe	0		1	0		0
	Assistant de conservation Principal de 2eme classe	1		1	1		1
	Assistant de Conservation	1		1	1		1
C	Adjoint du Patrimoine Principal de 1ere classe	5		5	5		4,6
	Adjoint du Patrimoine Principal de 2eme classe	0					0
	Adjoint du Patrimoine	3		3	2	0	2
Sous-total		10	0	11	9	0	8,6
Police municipale							
B	Chef de service de Police Municipale Principal de 1ere classe	1		1	1		1
	Chef de service de Police Municipale	1		1	1		1
C	Chef de Police Municipale	0					0
	Brigadier Chef Principal	3		3	2		2
	Gardien-Brigadier	5		5	4		4
Sous-total		10	0	10	8	0	8
Total		177	0	180	134	10	130,47